

AR PREFECTURE

016-200054047-20171009-2017_10_09_23-DE
Reçu le 19/10/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition à titre gratuit la parcelle cadastrée section AK N° 455 - d'une superficie de 06 a 57 ca ;
- Autorise Monsieur le Maire à prévoir le montant des frais de notaire au budget ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants à cette acquisition.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 12 octobre 2017



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

